

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
N° 2021-02

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 5 juillet 2021, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à une propriété située sur la rue de la Rivière (lot 5 189 302).

Les propriétaires demandent au conseil d'accepter leur demande qui consiste à permettre la présence d'une clôture en cour avant du bâtiment principal, qui est de 0 mètre. Selon l'article 5.4.12, du Règlement de zonage #332-07, il est stipulé que les clôtures en cour avant doivent être à plus de 1 mètre de la ligne d'emprise de la voie publique.

La dérogation portera sur une différence de 1 mètre.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 5 juillet 2021.

Avis donné le 21 juin 2021.



Éric Salois,
Inspecteur régional en bâtiment et environnement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Éric Salois, inspecteur régional en bâtiment et environnement, re de la MRC de Drummond, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 21 juin 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 juin 2021.

A handwritten signature in black ink, reading "Eric Salois". The signature is written in a cursive style with a large initial 'E'.

Éric Salois,
Inspecteur régional en bâtiment et environnement